



1

**Texte provisoire
soumis à l'AG des Verts NE
du 20 février 2021**

2 **PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2024**

3 TABLE DES MATIERES

4	1	AVANT-PROPOS	3
5	2	AGRICULTURE	4
6	3	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE	6
7	4	BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	8
8	5	CULTURE	9
9	6	FORMATION	10
10	7	ÉCONOMIE ET FISCALITÉ	13
11	8	ENERGIE ET RESSOURCES	16
12	9	ÉQUITÉ SOCIALE ET INTÉGRATION	19
13	10	GOUVERNANCE	21
14	11	SANTÉ	23
15	12	COLLABORATIONS	25
16			

17 **1 Avant-propos**

18 Chères lectrices, chers lecteurs,

19 Vous avez sous les yeux un document essentiel pour les Verts Neuchâtelois. Le programme de
20 législature est dépositaire du panorama complet qui oriente notre action politique pour les quatre
21 prochaines années aux niveaux du canton et des communes.

22 Les pages qui suivent couvrent tous les thèmes politiques et sociétaux de la vie civile. Chaque
23 chapitre a été rédigé par un de nos groupes de travail thématiques, au sein desquels nos membres
24 se retrouvent, discutent et s'enrichissent du fruit de leurs débats.

25 Placé sur la table de chevet des élu-e-s, ce programme de législature est un outil. Qui veut
26 connaître notre position sur une problématique, n'a qu'à choisir le chapitre qui lui est dévolu pour
27 y trouver l'ensemble des points qui s'y rapportent. Des redites sont donc présentes pour les
28 éléments transversaux qui impactent plusieurs thèmes et le lectorat nous le pardonnera.

29 En espérant que vous serez convaincu-e-s par la pertinence de notre vision politique, nous vous
30 souhaitons une bonne lecture et une réflexion constructive.

31 **2 Agriculture**

32 **Pour une agriculture biologique, de proximité et sans OGM.**

33 **2.1 Promouvoir la consommation de produits bio,** 34 **locaux et de saison, de préférence issus du** 35 **commerce équitable**

36 Pour une réelle protection de la biodiversité et du climat, un véritable changement dans le système
37 agro-alimentaire passera entre autres par une modification des habitudes de consommation, ainsi
38 que par l'intérêt porté aux conditions de production. Les Verts s'engagent pour une consommation
39 plus durable au travers de campagnes de sensibilisation auprès de la population et pour des labels
40 attestant de la durabilité. Ils promeuvent aussi un étiquetage transparent.

41 **2.2 Réduire la consommation de produits d'origine** 42 **animale**

43 Les Verts militent pour une baisse de la consommation des produits d'origine animale. L'objectif
44 est de réduire l'impact environnemental dû à leur production et, ce faisant, de permettre
45 l'augmentation de la production agricole végétale destinée directement à l'humain : fruits,
46 légumes, céréales, légumineuses, oléagineux, etc.

47 **2.3 Favoriser la vente directe et les circuits** 48 **d'approvisionnements courts**

49 Pour les Verts, la mise en contact directe des client-e-s avec les productrices et producteurs locaux
50 est une évidence. De même, les Verts revendiquent des marges commerciales identiques pour les
51 produits de même type, qu'ils proviennent de l'agriculture conventionnelle ou de l'agriculture
52 biologique.

53 **2.4 Inciter l'utilisation de produits bio et de proximité** 54 **dans les cantines et les cuisines des établissements** 55 **appartenant à l'État ou subventionnés**

56 L'État doit se montrer exemplaire et appliquer des critères de durabilité lors de ses achats.
57 L'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et de proximité dans toutes les cantines
58 et les cuisines des établissements subventionnés ou appartenant à l'État est un premier pas dans
59 ce sens. Une telle démarche permettra de soutenir la production agricole biologique de notre
60 canton tout en proposant une nourriture saine et équilibrée à nos enfants ainsi qu'au reste de la
61 population. L'introduction d'un jour végétarien par semaine et d'un menu végétarien quotidien
62 dans ces structures doit devenir la norme.

63 **2.5 Soutenir activement la reconversion vers une** 64 **agriculture biologique et la création d’initiatives** 65 **pour une agriculture contractuelle de proximité**

66 Le canton de Neuchâtel a fait de gros progrès en atteignant 35% des surfaces viticoles en bio à la
67 fin de l’année 2020. Par contre, il peut mieux faire du côté des surfaces agricoles, où il n’atteint de
68 loin pas la moyenne suisse. Pour ce faire, l’État doit proposer des formations complémentaires et
69 promouvoir nettement les productions biologiques dans les formations de base. Une agriculture
70 biologique et de proximité amène une meilleure protection de l’environnement. En évitant le
71 recours aux produits de synthèse, elle nécessite moins d’intrants, et probablement moins de
72 transports. Elle apporte également davantage de retombées pour les productrices et producteurs.

73 **2.6 Protéger les surfaces productives**

74 La conservation vitale de surfaces agricoles de qualité aussi étendues que possible est directement
75 concurrencée par l’attribution opportuniste de surfaces supplémentaires à l’habitat, aux
76 infrastructures et à l’industrie. En conséquence, leur maintien rend nécessaire une gestion
77 parcimonieuse de l’espace, une densification de qualité des zones habitables, artisanales et
78 industrielles existantes et la mise en valeur des friches industrielles.

79 **2.7 Instaurer une réduction de l’utilisation de produits** 80 **phytosanitaires**

81 Les pesticides et engrais de synthèse sont une source de pollution des sols, des eaux et de l’air. Ils
82 constituent aussi une menace pour la biodiversité. Leur utilisation doit être réglementée,
83 contrôlée et réduite au minimum. En application du principe de précaution, les produits dont la
84 nocivité à court ou long terme est prouvée ou même seulement probable doivent être interdits
85 immédiatement. Les Verts soutiennent l’interdiction ou pour le moins une réduction drastique de
86 l’utilisation de produits phytosanitaires également hors zone agricole, comme en zone urbaine,
87 dans les jardins familiaux et sur les terrains des collectivités publiques et parapubliques. Les
88 drones d’épandage sont promus au vu de leur efficacité.

89 **2.8 Favoriser une production animale durable**

90 L’utilisation de produits médicamenteux (par exemple : antibiotiques) et de concentrés
91 alimentaires importés doivent être réduits au strict minimum. Les Verts soutiennent une
92 production animale basée sur les fourrages qui proviennent principalement du domaine agricole.

93

94 **3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET** 95 **MOBILITE**

96 **Protéger le climat par une meilleure organisation du territoire et une mobilité durable**

97 En 2017, nos déplacements représentaient 32% de nos émissions de CO₂, majoritairement
98 produites par les voitures de tourisme. Se déplacer à pied, à vélo et en train représentent les
99 meilleures alternatives à la voiture : les émissions sont réduites de 95% pour le train et le vélo et
100 de 100% pour les déplacements à pied. Les réseaux de mobilité douce et de transports publics
101 doivent donc être développés pour une meilleure attractivité. De même, les zones d'urbanisation
102 et d'emplois doivent être prévues et conçues pour favoriser les déplacements à pied, à vélo et en
103 transports publics.

104 **3.1 Promouvoir la mobilité douce et les transports** 105 **publics**

106 50 % des trajets parcourus en voiture sont inférieurs à 5 km et pourraient être effectués à pied ou
107 à vélo. N'étant considérés aujourd'hui que comme objets de loisir, les moyens de déplacement en
108 mobilité douce doivent donc devenir des moyens de transport utilitaires. Tout déplacement de
109 moins de 5 km doit être envisagé sans voiture. Pour ce faire, il est impératif de renforcer le
110 développement de chemins pédestres et d'itinéraires cyclables performants, sécurisés et
111 continus, compatibles avec les moyens de transports motorisés assimilables aux vélos. Ils
112 permettent non seulement d'encourager les quidams à se déplacer avec des conséquences
113 positives pour leur santé et l'écosystème et contribuent aussi à rendre notre cadre de vie agréable
114 et attractif.

115 Pour accélérer le développement des réseaux pédestres et cyclables, un poste de délégué-e
116 cantonal-e à la mobilité douce doit être créé et les moyens nécessaires à la réalisation de nouvelles
117 pistes et trottoirs doivent être augmentés. De plus, un appui doit être proposé par le canton aux
118 communes pour les inciter à mener des études sur les mobilités les plus adaptées à leur territoire.

119 Pour encourager la population à utiliser les transports publics au quotidien, la qualité du réseau
120 doit être significativement améliorée, tant sur le territoire cantonal que dans les liaisons avec les
121 cantons voisins. Un effort particulier doit être consenti pour la création d'un véritable RER
122 neuchâtelois avec un renforcement significatif des cadences, des correspondances optimisées
123 dans les gares et un matériel roulant confortable, adapté aux personnes à mobilité réduite. Le
124 réseau de transports publics urbain et régional doit également évoluer pour devenir plus attractif.

125 Pour atteindre ces objectifs, les Verts souhaitent réduire significativement, voire supprimer les
126 déductions fiscales cantonales pour les trajets domicile-travail. Les nouvelles recettes ainsi
127 générées pourraient atteindre 30 millions de francs. Elles seraient utilisées en faveur du
128 développement et de l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce.

129 **3.2 Diminuer les transports individuels motorisés**

130 Afin de diminuer le transport individuel motorisé, les Verts désirent concrétiser un ensemble de
131 mesures, dont résulterait une réduction annuelle de 5% du trafic individuel motorisé à l'exemple
132 de la ville de Neuchâtel. En font partie la limitation de la vitesse à 30 km/h dans les localités, le
133 développement de zones de rencontre et zones piétonnes ainsi que des réseaux de transports
134 publics et de mobilité douce.

135 Dans le but d'évaluer les effets de ces mesures, l'analyse de la pollution de l'air doit être améliorée
136 à l'échelle du canton.

137 **3.3 Améliorer la qualité de vie dans les espaces publics** 138 **et les quartiers**

139 Les Verts revendiquent la création et l'entretien d'espaces végétalisés en milieu urbain. De tels
140 jardins citadins permettent de réduire la température au sol et de lutter contre les îlots de chaleur.
141 Bénéficier d'un espace vert à moins de cinq minutes à pied devrait être la règle. De plus, le tissu
142 bâti devrait comprendre un arbre et un banc tous les 200m tandis que les nouveaux quartiers
143 devraient répondre aux critères des quartiers durables.

144 **3.4 Densifier le bâti et améliorer les conditions de vie** 145 **en ville**

146 Se déplacer en transports publics c'est bien, mais repenser notre organisation du territoire pour
147 réduire les besoins en déplacements, c'est mieux. Limiter le mitage du territoire et mieux
148 organiser l'espace permettront de contenir le besoin grandissant d'infrastructures de transports.

149 Densifier le bâti dans les zones déjà construites est une priorité. Cela permet de réduire le mitage
150 du territoire et le besoin en infrastructure de transport. Lors de tels projets de densification, les
151 appartements sont principalement destinés à la classe moyenne et supérieure. Les Verts militent
152 pour que l'ensemble des loyers restent abordables, y compris ceux des constructions récentes et
153 des rénovations, par exemple en favorisant les coopératives d'habitation.

154 **3.5 Des plans d'aménagement locaux (PAL) plus** 155 **durables**

156 La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014 a entraîné une refonte de
157 l'entier des planifications fédérale et cantonale. Le dernier maillon de la chaîne, le plus concret et
158 le plus important, est le plan d'aménagement local (PAL) que chaque commune doit désormais
159 réviser. Ce plan, accompagné d'un règlement, régit la manière dont une commune gère son espace.
160 Un effort doit être consenti pour que les nouveaux plans soient plus écologiques, particulièrement
161 en visant une mobilité réfléchie autour des piétons et des cyclistes, des quartiers durables, d'une
162 plus grande efficacité écologique et des espaces publics accessibles à toutes et tous.

163 **3.6 Accompagner l'évolution du télétravail**

164 Le semi-confinement a permis à de nombreuses personnes de découvrir ou développer le
165 télétravail. Cette pratique a ses avantages, mais également ses inconvénients auxquels il est
166 important de prêter attention. Les Verts auront à cœur de suivre l'évolution des pratiques en
167 considérant les aspects sociaux, environnementaux et économiques et veilleront aux respects des
168 obligations légales des employeuses et employeurs envers leurs employé-e-s.

169 **4 BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE** 170 **L'ENVIRONNEMENT**

171 **Pour un environnement sain et une nature préservée.**

172 **4.1 Protéger la biodiversité dans le canton et renforcer** 173 **les écosystèmes**

174 La biodiversité est une ressource indispensable au maintien de la vie. Elle passe pourtant encore
175 trop souvent au second plan lors des décisions politiques. Les Verts s'engagent à mieux ancrer la
176 notion de la biodiversité dans la législation neuchâteloise. Les pâturages boisés, les milieux secs,
177 les milieux humides et les cours d'eau sont des écosystèmes indispensables à la survie de
178 nombreuses espèces et contribuent à notre qualité de vie. Leur préservation et leur revitalisation
179 ainsi que leur mise en réseau sont une priorité.

180 **4.2 Améliorer et intensifier les contrôles de qualité de** 181 **l'air, de l'eau et des sols ; sanctionner de manière** 182 **plus efficace les différentes formes de pollution**

183 Malgré des lois contraignantes, les responsables de pollution passent encore trop souvent entre
184 les gouttes ou ne sont pas suffisamment sanctionné-e-s. Les Verts continueront d'exiger que les
185 lois soient simplement appliquées, sans passe-droits, sans régime généralisé de dérogations.

186 Les Verts encouragent également les initiatives visant à préserver la qualité des sols et portent
187 une attention particulière à la pollution lumineuse et au bruit.

188 **4.3 Soutenir l'utilisation de bois local**

189 Le bois est un matériau de construction permettant de séquestrer du carbone et de remplacer des
190 matériaux polluants, c'est pourquoi les Verts s'engagent pour que le canton construise en bois et
191 qu'il subventionne les constructions en bois suisse.

192 De plus, l'utilisation du bois-énergie, en tant qu'alternative aux combustibles fossiles doit être
193 favorisée dans le respect des écosystèmes forestiers.

194 **4.4 Réduire la pollution lumineuse**

195 De plus en plus on découvre que la pollution lumineuse impacte notre environnement et notre
196 santé. Le Tribunal fédéral est déjà intervenu à plusieurs reprises pour limiter l'éclairage extérieur,
197 toutefois aucun canton n'a clairement légiférer sur ce sujet. Avec l'exemple du Val-de-Ruz, devenu
198 la plus grande commune de Suisse à éteindre son éclairage entre minuit et 4h45, le canton est bien
199 placé être précurseur avec une réglementation sur l'éclairage extérieur.

200

201 **5 CULTURE**

202 **Pour l'ouverture et la diversité culturelle, sources de cohésion sociale.**

203 **5.1 Promouvoir l'accès à la culture**

204 Pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux activités culturelles du canton, les Verts
205 demandent une meilleure information concernant les nombreuses offres de réductions et de
206 passeports culturels à disposition. Une grande partie de la population potentiellement
207 bénéficiaire ignore ces offres par manque de promotion, en particulier les jeunes, les personnes
208 âgées et les migrant-e-s. L'agenda culturel en ligne de l'arc jurassien, mis en place par les actrices
209 et acteurs culturel-le-s, mérite aussi un vrai soutien cantonal comme outil de promotion,
210 d'ouverture et d'accès à la culture.

211 **5.2 Encourager et promouvoir les activités et la** 212 **diversité culturelle**

213 Une politique culturelle cantonale ambitieuse doit viser un soutien équitable des activités
214 professionnelles et amateurs sur tout le territoire. Les quatre régions du canton constituent aussi
215 notre diversité. Encourager et promouvoir la diversité culturelle suppose également une
216 reconnaissance affirmée des créations non institutionnelles et des structures amateurs
217 cantonales. La cohésion sociale passe aussi par la reconnaissance de la diversité. Les Verts
218 demandent que cela se concrétise par des soutiens directs mais également, par exemple, en aidant
219 les actrices et acteurs culturel-le-s à trouver des locaux appropriés à la pratique et au
220 développement de leur art.

221 **5.3 Améliorer la reconnaissance professionnelle et la** 222 **rémunération des actrices et acteurs de la culture**

223 Les artistes et les travailleuses et travailleurs intermittent-e-s du spectacle n'ont pas de statut
224 reconnu, malgré leurs cotisations aux assurances sociales. Les Verts proposent d'appuyer les
225 démarches visant à établir un statut protégé pour les actrices et acteurs culturel-le-s
226 professionnel-le-s et à instituer des rémunérations équitables pour tous leurs domaines d'activité.

227 **5.4 Allouer 1% du budget cantonal à la culture**

228 La part du budget cantonal allouée à la culture est très faible en comparaison suisse. Pour
229 permettre des rémunérations équitables des actrices et acteurs culturel-le-s, de meilleures
230 conditions et qualités de travail ainsi qu'une promotion engagée de la diversité culturelle, les Verts
231 demandent donc qu'au moins 1% du budget de l'État soit attribué à l'encouragement des activités
232 culturelles et à la création artistique. D'autre part, les grandes communes doivent également être
233 incitées à assumer leur rôle dans le soutien aux activités culturelles.

234

235 **6 FORMATION**

236 **Pour renforcer l'égalité des résultats comme élément central de notre système de**
237 **formation.**

238 **6.1 Offrir un cadre de vie adapté pour les enfants au** 239 **bénéfice de mesures de protection afin de leur** 240 **permettre de se développer de manière sereine**

241 Pour soutenir les familles rencontrant des difficultés, les Verts préconisent en premier lieu le
242 développement d'un suivi ambulatoire afin de permettre dans la mesure du possible le maintien
243 des enfants auprès de leurs proches. Les Verts militent également pour une politique forte en
244 faveur des familles d'accueil. Un encadrement adéquat doit permettre aux enfants et aux jeunes
245 de grandir sereinement et d'accéder à une formation secondaire.

246 Pour les situations nécessitant davantage de moyens, les Verts revendiquent un nombre suffisant
247 de places en institutions, y compris pour l'accueil d'urgence des jeunes (16-18+ ans), afin
248 d'accueillir les enfants retirés de leur famille et pour lesquels un placement en famille d'accueil
249 n'est pas possible. L'État, qui a une responsabilité face à ces enfants, doit être à même de répondre
250 aux situations d'urgence comme aux placements à moyen et long terme.

251 Finalement, les Verts souhaitent développer des alternatives adaptées aux jeunes. La mise à
252 disposition de studios avec un accompagnement ambulatoire adéquat est l'une des mesures
253 envisagées.

254 **6.2 Mettre à disposition des moyens suffisants pour** 255 **assurer l'encadrement des enfants à intégrer dans** 256 **l'école obligatoire**

257 L'école obligatoire doit être accessible à toutes et tous. Les Verts souscrivent pleinement à l'idée
258 de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans des classes régulières. Les Verts
259 s'investiront donc pour que les enseignant-e-s et autres professionnel-le-s concerné-e-s
260 bénéficient de la formation et des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif et pour le
261 développement de postes de travail. En scolarisant des enfants en situation de handicap dans des
262 classes régulières et en soutenant efficacement les élèves sujets à des troubles associés, on permet
263 à toutes et tous de vivre des expériences nouvelles et d'acquérir une ouverture d'esprit.

264 **6.3 Améliorer les conditions pour un enseignement de** 265 **qualité**

266 Garantie d'une insertion plus aisée dans la vie professionnelle, une formation de qualité pour
267 toutes et tous est étroitement liée aux conditions de travail des formateurs-trices et enseignant-
268 e-s. Les Verts vont donc continuer à mettre l'accent sur l'encadrement nécessaire à un
269 enseignement de qualité. Ils s'opposeront à toute mesure d'économie qui prêterait les
270 personnes en formation et les conditions de travail des formateurs-trices et des enseignant-e-s.

271 **6.4 Intégrer l'art, la culture, le sport et la sensibilisation** 272 **aux enjeux écologiques dans le cursus scolaire**

273 L'école doit offrir un enseignement riche et diversifié, promouvant activement la créativité, le
274 mouvement, le sens critique et la sensibilisation aux enjeux écologiques des années à venir, telle
275 est la conviction des Verts.

276 Parce que la réalisation des objectifs de l'éducation et de la santé sont étroitement liés aux enjeux
277 écologiques, les Verts estiment qu'il faut impérativement renforcer la place de l'éducation
278 physique, des activités culturelles et de l'éducation au développement durable dans le cursus
279 scolaire et s'opposer à toute velléité de diminuer les heures dans les branches concernées.

280 **6.5 Éduquer la jeunesse à la bonne utilisation des outils** 281 **numériques**

282 Pour le bien-être et la santé de l'enfant et du jeune, les Verts soutiennent les recommandations du
283 service de santé, de l'enfance et de la jeunesse suisse (SSEJ) concernant le temps d'exposition aux
284 écrans

285 Les Verts estiment que la promotion de l'activité physique et de la santé doit viser tous les âges.
286 Les Verts s'engageront également pour une vie avec peu d'écran, causes de perturbations de plus
287 en plus répandues du sommeil.

288 Les Verts n'ignorent cependant pas que le monde professionnel va radicalement changer. Il est
289 donc primordial de s'y préparer. Les nouvelles générations devront notamment maîtriser la
290 technologie numérique. L'école peut jouer un rôle plus actif dans la formation aux outils
291 numériques. Les Verts préconisent donc un accompagnement de l'enfant, adapté à son âge,
292 permettant la découverte de multiples logiciels, libres et propriétaires, qui lui seront utiles dans
293 son cursus scolaire et professionnel. Cet accompagnement devra évidemment intégrer la
294 prévention aux diverses dérives inhérentes à l'utilisation des outils numériques.

295 **6.6 Promouvoir, encourager et soutenir la création de** 296 **places d'apprentissage en entreprise**

297 Il est nécessaire aujourd'hui de revaloriser la formation duale auprès des futur-e-s apprenant-e-s
298 et de la redynamiser auprès des entreprises formatrices. Il est urgent d'élargir l'offre en places,
299 aussi bien dans la filière du certificat fédéral de capacité (CFC) que dans celle encore trop
300 marginale de l'attestation de formation professionnelle (AFP), afin que tous les jeunes qui
301 terminent leur cursus obligatoire, quelle que soit la section dont ils proviennent, puissent
302 s'engager dans une voie de formation et avoir un projet d'avenir. Les Verts demandent
303 l'allègement des charges administratives des maîtres-ses d'apprentissage dans le but de les
304 encourager à engager des apprenti-e-s et de leur permettre de consacrer plus de temps à la
305 formation pratique.

306 **6.7 Harmoniser les bourses d'études avec les autres**
307 **cantons et les adapter à la situation actuelle**

308 Il est indispensable d'harmoniser les bourses d'études en comparaison des autres cantons,
309 Neuchâtel étant malheureusement mauvais élève en la matière. Il faut donner les moyens à toute
310 personne qui en a les capacités et la volonté, indépendamment de son statut social, de suivre la
311 formation à laquelle elle aspire. Il est également important de pouvoir diminuer par ce biais le
312 nombre de personnes en formation émergeant à l'aide sociale en incitant les employeuses et les
313 employeurs à développer des emplois jeunes compatibles avec les horaires d'étude.

314

315 **7 ÉCONOMIE ET FISCALITÉ**

316 **Pour une économie verte, sociale et solidaire.**

317 **7.1 Reconstruire l'économie par une relance post-Covid** 318 **orientée vers la durabilité**

319 La pandémie de Covid-19 dresse un nouveau défi gigantesque au niveau de l'économie et de la
320 fiscalité. Pour les Verts, il s'agit dans un premier temps de rassurer les actrices et les acteurs
321 économiques et de les soutenir pour que le trou d'air ne leur soit pas fatal. Dans un deuxième
322 temps un plan de relance s'impose. Celui-ci oblige l'État à saisir l'opportunité d'établir dans la
323 durée une économie enfin circulaire en privilégiant les entreprises qui se conforment aux
324 principes de l'éco-conception, de durabilité, de la réparabilité, du réemploi et cela dans tous les
325 secteurs. Le financement ne doit pas être un obstacle. D'une part, les entreprises non impactées
326 et les contribuables les plus aisés doivent faire preuve de solidarité, d'autre part l'État ne doit pas
327 avoir peur d'emprunter, même s'il faut déroger pour cela au mécanismes de maîtrise des finances.
328 En effet, les investissements et subventions auxquels on renonce maintenant seront démultipliés
329 à terme en coûts sociaux.

330 **7.2 Assurer les infrastructures cadres**

331 Les autorités doivent assurer un réseau postal efficace, des services financiers simples et
332 accessibles, l'accès garanti à des télécommunications modernes et performantes, une qualité de
333 raccordement au réseau électrique permettant la production d'énergie décentralisée et un
334 maillage optimal des transports publics.

335 **7.3 Encourager et soutenir les entreprises en fonction** 336 **de critères sociaux et environnementaux**

337 Les aides dans le cadre de la promotion économique endogène doivent être liées à des critères
338 stricts issus du développement durable, notamment en matière d'engagement d'apprenti-e-s, de
339 respect des conditions salariales d'une CCT, d'efficacité énergétique ou de protection des
340 ressources naturelles et du climat. Il s'agit également d'imaginer de nouveaux systèmes de
341 subventionnement respectueux de ces critères, permettant notamment aux entreprises de
342 s'engager dans une activité plus écologique, même si celle-ci devait générer une perte/baisse
343 temporaire de leurs revenus. Le revenu de transition écologique semble être un outil adéquat
344 pour ce faire.

345 **7.4 Développer la formation et les emplois liés à** 346 **l'efficacité énergétique et aux énergies** 347 **renouvelables**

348 Des dizaines de milliers d'emplois doivent être créés dans les domaines des économies et de
349 production d'énergie renouvelable décentralisée. Dans ces domaines clefs, l'État doit soutenir la
350 formation initiale et continue ainsi que la réorientation professionnelle.

351 **7.5 Lutter contre l'obsolescence programmée de** 352 **certains produits de consommation**

353 Actuellement, de nombreux produits de consommation courante sont fabriqués de manière à
354 avoir une durée de vie très limitée dans le temps. Cette pratique a pour conséquence d'augmenter
355 le volume de déchets et pénalise consommatrices et consommateurs, piégé-e-s par le système. Il
356 est donc temps de combattre l'obsolescence programmée et de modifier les habitudes de
357 consommation. Les Verts neuchâtelois soutiennent toutes les initiatives allant dans ce sens, telles
358 que les ateliers de réparation, les trocs, les éco-débarras et les magasins en vrac, mais aussi
359 l'adoption d'autres mesures de promotion de la réparation (p. ex. exonération de la TVA pour les
360 activités de réparation ou déduction fiscale en cas de réparation d'un bien au lieu de son
361 remplacement).

362 **7.6 Encourager l'économie circulaire**

363 L'économie circulaire vise la production des biens et services tout en limitant fortement la
364 consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non
365 renouvelables. L'État doit s'engager pour l'économie circulaire valorisant la réutilisation de
366 matières premières, notamment auprès des entreprises actives dans le domaine de la
367 construction.

368 **7.7 Promouvoir une fiscalité écologique équitable** 369 **socialement**

370 Les principes de la fiscalité neuchâteloise sont subordonnés au cadre fédéral qui ne leur octroie
371 que peu de marge de manœuvre. Ils doivent cependant être adaptés pour être plus écologiques et
372 solidaires. Il convient dans ce cadre de privilégier également les crédits d'impôts, dont bénéficient
373 tous les contribuables quels que soient leurs revenus, et non pas uniquement les déductions
374 fiscales qui touchent essentiellement les classes sociales aisées. La fiscalité doit par ailleurs
375 encourager les comportements responsables : télétravail, horaires flexibles, déplacements à pied,
376 à vélo et en transports publics, ainsi que l'autopartage. Les déductions pour l'utilisation d'un
377 véhicule sont par exemple trop avantageuses pour les automobilistes et n'incitent pas
378 suffisamment à utiliser les transports publics. Les entreprises doivent être responsabilisées vis-
379 à-vis des déplacements de leur personnel, notamment en élaborant des plans de mobilité, et
380 encouragées à facturer les places de parc mises à leur disposition. Une réforme fiscale écologique
381 et sociale des entreprises doit également être mise en place progressivement.

382 **7.8 Orienter les investissements de la caisse de** 383 **pensions vers des projets écologiquement et** 384 **socialement responsables**

385 Pour ne plus subir les aléas des marchés, la politique de la caisse de pension de l'État doit
386 s'orienter vers des investissements responsables du point de vue écologique, économique et
387 social, privilégiant des rendements stables à long terme et, idéalement, dans le Canton.

388 **7.9 Renforcer le poids des critères du développement**
389 **durable dans les achats publics et l'octroi de**
390 **concessions d'usage du domaine public**

391 Des critères écologiques et sociaux doivent être appliqués par l'État, dans le cadre de ses achats
392 et être généralisés et étendus aux institutions parapubliques et subventionnées. La loi sur l'action
393 publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) ne doit pas rester lettre morte. L'action
394 publique se doit d'être exemplaire dans ce domaine en soutenant des productions écologiquement
395 et socialement responsables. Il s'agit également pour l'État d'avoir recours à des labels
396 écologiques supplémentaires lors des appels d'offres publiques et de n'octroyer des concessions
397 ou des autorisations pour l'utilisation du domaine qu'à des entreprises et organisations dont les
398 projets s'inscrivent pleinement dans le respect du développement durable.

399

400 **8 ENERGIE ET RESSOURCES**

401 **Pour un engagement concret en faveur du climat et de la sortie de l'énergie nucléaire.**

402 **8.1 Sortir des énergies fossiles**

403 Créer le service cantonal de la protection du climat chargé de la mise en œuvre du plan climat.

404 Mettre en place des mesures incitatives (prix, subventions) ou contraignantes (lois et règlements)
405 pour éviter les chauffages à gaz et mazout dans les nouveaux bâtiments et accélérer leur
406 remplacement par des énergies renouvelables dans les bâtiments existants.

407 Mettre en place des mesures de communication pour inciter les propriétaires de bâtiments
408 chauffés au gaz ou au mazout à passer aux énergies renouvelables lors du prochain remplacement
409 de chaudière.

410 Mettre en place des planifications énergétiques ambitieuses à l'échelle du canton et des
411 communes en favorisant les réseaux de chaleur à distance alimentés par des énergies
412 renouvelables et des rejets thermiques ainsi que les énergies renouvelables décentralisées.

413 Réduire les dépenses pour les énergies fossiles et ainsi renforcer la situation économique de notre
414 région.

415 Promouvoir un parc automobile cantonal neutre en carbone.

416 Soutenir la mise en place des systèmes de chauffage des bâtiments renouvelables, neutres en
417 carbones et efficaces, tels que les pompes à chaleur, le bois, le solaire thermique et le chauffage à
418 distance.

419 Créer des postes de délégué-e-s à l'énergie au niveau régional partagés entre plusieurs communes.
420 Les économies réalisées, notamment sur la facture énergétique des bâtiments et une incitation
421 cantonale permettront de financer ce poste.

422 **8.2 Sobriété énergétique**

423 L'énergie la plus écologique est l'énergie qui n'est pas consommée.

424 Exploiter l'énorme potentiel d'économies d'énergie (électricité, chaleur, carburants) disponible.

425 Interdire les rabais financiers pour les gros consommateurs d'énergie.

426 Introduire une tarification progressive de l'énergie.

427 Éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit, et réduire ses besoins en électricité en baissant
428 l'intensité lumineuse et en assainissant le réseau.

429 Repenser la mobilité et l'aménagement du territoire de façon responsable afin de favoriser les
430 déplacements courts et privilégier la mobilité douce, les transports publics, le co-voiturage ou
431 encore l'auto-partage.

432 Interdire la publicité sur l'espace public autre que pour la culture, le sport et la promotion de la
433 santé.

434 Promouvoir les bonnes pratiques dans l'usage de l'informatique : limiter le recours au streaming,
435 vider sa boîte mail, utiliser des stockages de données locaux, ne pas laisser plusieurs fenêtres
436 ouvertes etc.

437 Promouvoir un droit à la non-connexion.

438 **8.3 Efficacité énergétique**

439 Systématiser et accélérer l'assainissement énergétique des bâtiments (privés et publics) au
440 moyen d'incitations positives.

441 Mettre en place des plans d'assainissement communaux.

442 Soutenir les privés dans la transition énergétique via le fond communal de l'énergie et
443 l'augmentation des moyens financiers cantonaux mis à leur disposition.

444 Introduire des mesures incitatives pour orienter l'achat de produits électroménagers ayant la
445 meilleure efficacité énergétique. Ces mesures doivent toucher aussi bien les locataires que les
446 propriétaires avec une surcharge administrative limitée.

447 Développer la fibre optique et ses alternatives efficaces permettant une offre universelle d'accès
448 à internet pour une consommation d'énergie minimale.

449 **8.4 Développement des énergies renouvelables**

450 Accélérer la transition énergétique en favorisant les énergies renouvelables.

451 Doubler les fonds à disposition du fonds cantonal d'énergie afin de soutenir de façon efficace et
452 équitable les investissements nécessaires des propriétaires.

453 Demander aux autorités cantonales et communales de se fournir exclusivement en énergie
454 renouvelable et de prendre les mesures nécessaires au développement de sources
455 d'approvisionnement locales et durables, dans le but d'atteindre l'indépendance énergétique.

456 Augmenter la production d'énergies renouvelables via la promotion du chauffage à distance issu
457 de la valorisation des déchets et de bois local, ainsi que le développement massif de l'énergie
458 solaire PV et thermique et l'exploitation du bois local pour la fabrication de pellets.

459 Investir dans la production d'énergie locale.

460 Systématiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits et parkings qu'ils soient
461 privés ou publics et, à terme, sur les façades des bâtiments.

462 Développer les circuits courts et l'autoproduction d'énergie : produire de l'énergie via des
463 panneaux solaires sur le toit, les façades ou la place de parc, stocker l'énergie non utilisée dans la
464 batterie de la voiture, utiliser l'énergie stockée la nuit.

465 **8.5 Ressources et énergie grise**

466 Mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques pour
467 économiser l'énergie.

468 Privilégier les constructions en bois local, plutôt qu'en ciment ou en métal.

469 Valoriser la qualité et durabilité des produits et combattre l'obsolescence programmée.

470 Utiliser des matériaux recyclables et locaux, par opposition aux matériaux d'origines fossiles,
471 facilement inflammables et difficilement recyclables.

472 Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de tout objet, y compris les impacts
473 environnementaux et l'énergie grise nécessaire à l'extraction de ses matières premières, sa
474 transformation, sa fabrication, son emballage, son transport, sa phase d'utilisation, son entretien,
475 son recyclage et enfin son élimination.

476 Publier la liste des lieux où les objets peuvent être réparés et inciter les communes à mettre en
477 place des lieux d'échange d'objets encore utilisables, (p.ex. dans les déchetteries)

478 Réduire drastiquement la production de plastique (suremballage, suppression des plastiques à
479 usage unique, ...).

480 Interdire les contenants à usage unique pour la vente à l'emportée et lors des manifestations
481 publiques.

482 Mettre en place des filières locales efficaces de récolte, de tris et de recyclage des déchets.

483

484 **9 ÉQUITÉ SOCIALE ET INTÉGRATION**

485 **Pour un État social fort qui protège les plus faibles.**

486 **9.1 Offrir le choix d'un modèle de vie - Promouvoir le** 487 **recours au temps partiel pour les hommes**

488 Afin d'offrir la pleine liberté aux familles de s'organiser comme elles le désirent, plusieurs mesures
489 sont à mettre en place, comme le développement de places d'accueil en nombre suffisant et aux
490 horaires adaptés aux nouvelles exigences en matière de flexibilité de l'horaire de travail, la
491 promotion du temps partiel pour les hommes et les femmes à tous les niveaux hiérarchiques, ainsi
492 que le soutien aux structures innovatrices visant l'entraide entre différents acteurs de la société.

493 Le temps partiel n'a pas seulement des bienfaits sociaux, mais également économiques et
494 écologiques. Il convient de permettre l'accès facilité au temps partiel pour les personnes qui le
495 souhaitent, ceci sans effet pénalisant en termes de carrière et de couverture sociale.

496 **9.2 Permettre aux parents de s'impliquer dans** 497 **l'éducation de leurs enfants en mettant en œuvre un** 498 **congé parental ouvert aux mères et aux pères, y** 499 **compris pour les adoptions**

500 Afin de permettre une réorganisation de la famille, il est essentiel d'offrir la possibilité aux deux
501 parents de s'impliquer dans l'éducation des enfants dès leur plus jeune âge. La mise en œuvre d'un
502 congé parental partagé entre les deux parents, sur le modèle des pays nordiques, est essentielle
503 et urgente. Si cette mesure n'est pas applicable actuellement au niveau cantonal, notre canton doit
504 prendre les devants et mener avec d'autres ce combat au niveau national.

505 **9.3 S'engager pour la parité entre les femmes et les** 506 **hommes**

507 Les femmes sont encore en moyenne moins bien payées que les hommes, elles sont moins
508 nombreuses en politique, moins présentes dans les médias, peu représentées dans les postes au
509 sommet de la hiérarchie, en entreprise comme en politique. Par contre, ce sont elles qui prennent
510 en majorité soin des enfants, des personnes âgées, des tâches ménagères et qui occupent la
511 plupart des postes à temps partiel. Il faut absolument prendre des mesures pour arriver à une
512 égalité de fait entre femme et homme, notamment en combattant les nombreux préjugés véhiculés
513 partout, ainsi qu'en permettant une meilleure conciliation famille-travail pour les deux genres.

514

515 **9.4 Consolider la politique d'intégration des étrangères**
516 **et étrangers et combattre les discriminations qui**
517 **perdurent**

518 Sur le marché du travail comme dans le reste de la société, les étrangères et étrangers sont encore
519 confrontés à de nombreuses discriminations. Il est essentiel de se pencher sur les formes de ces
520 discriminations, ainsi que sur les moyens d'y remédier. Pionnière, la politique cantonale
521 d'intégration doit continuer d'innover et de trouver de nouvelles solutions prenant notamment
522 en compte les spécificités des nouvelles catégories de migrant-e-s. Un enjeu particulier est
523 représenté par l'intégration des réfugié-e-s, et tout particulièrement des mineur-e-s non
524 accompagné-e-s ou en famille.

525 **9.5 Accorder des droits aux familles arc-en-ciel et**
526 **assurer ceux des LGBTIQ**

527 Le terme de familles "arc-en-ciel" désigne une famille dans laquelle un parent, au moins, est
528 homosexuel, bisexuel, intersexe ou transgenre. Ces familles n'ont pour le moment que peu de
529 droits par rapport aux familles traditionnelles ; il est temps de remédier à cette situation. En outre,
530 les LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués ou queers) sont encore
531 aujourd'hui sujet-te-s à de fortes discriminations dans notre pays. Le retard pour assurer les
532 droits de ces personnes est immense ; il s'agit de le combler rapidement.

533 **9.6 Promouvoir le lien intergénérationnel**

534 Nous observons ces dernières décennies une fragmentation de la société et un isolement croissant
535 des personnes âgées. Resserrer les liens entre les générations permet d'éviter des
536 incompréhensions, voire des conflits sur le long terme, entre les jeunes et les aîné-e-s. Le
537 regroupement sur un même lieu des structures pour différentes générations, des plus jeunes aux
538 plus âgées, comme certaines communes le pratiquent, doit être promu. Ces projets permettent de
539 renouer des liens qui n'existent plus de nos jours au sein des familles, de redonner goût à la vie
540 aux personnes âgées tout en permettant aux enfants et aux jeunes de profiter de leur expérience.

541 **9.7 Après le salaire minimum, envisager le revenu de**
542 **base inconditionnel**

543 La population neuchâteloise a accepté d'inscrire le principe d'un salaire minimum dans sa
544 Constitution. En complément de cette mesure, les Verts préconisent de démarrer sans tarder des
545 essais concrets de revenu de base inconditionnel. En effet, le revenu de base inconditionnel peut
546 remplacer avantageusement le système des prestations sociales qu'il est nécessaire de simplifier.

547 **9.8 Éviter les coupes dans les domaines-clés de l'État**

548 Les Verts refusent les coupes dans les domaines-clés de l'État : éducation et formation, intégration
549 professionnelle et sociale, santé et sécurité sociale. Ces domaines sont porteurs, permettront de
550 contrer le "Paradoxe neuchâtelois" et sont particulièrement indispensables en période
551 conjoncturelle défavorable.

552

553 **10 GOUVERNANCE**

554 **Pour un meilleur fonctionnement des institutions et une meilleure cohésion cantonale.**

555 **10.1 Améliorer la communication et la transparence** 556 **entre l'État et les citoyennes et les citoyens**

557 Élection après élection, votation après votation, le constat est le même : les taux de participation
558 restent très bas. Les jeunes et les étrangers sont ceux qui participent le moins aux processus de
559 décisions politiques. Les autorités doivent s'interroger sur les raisons de cette défection, revoir la
560 manière dont elles communiquent et les outils qu'elles utilisent pour le faire. Les Verts estiment
561 que c'est en étant au plus proche des citoyennes et des citoyens que le fonctionnement de l'État
562 sera le plus transparent et le plus facile à comprendre. Pour ce faire, l'État doit mettre en place des
563 mesures concrètes telles que la promotion de la transparence, du parlement des jeunes auprès
564 des apprentis ou encore l'élaboration systématique de libellés simplifiés, en plus des termes
565 légaux techniques, sur les documents officiels utilisés par la population.

566 **10.2 Simplifier les démarches administratives des** 567 **citoyennes et des citoyens et des entreprises avec** 568 **l'État**

569 Dans de nombreux domaines, les démarches administratives peuvent être simplifiées. Les
570 formulaires aux informations redondantes, par exemple pour obtenir des subsides d'assurance-
571 maladie ou une bourse d'étude, doivent être limités au minimum. Le guichet unique simplifie
572 certaines démarches, il ne doit toutefois pas mener à une administration à deux vitesses. Les
573 personnes n'ayant pas accès à cet outil ou à internet doivent donc toujours pouvoir effectuer
574 toutes les tâches de manière aisée. De plus, l'accélération des procédures ne passent pas
575 uniquement par la simplification des démarches, mais aussi par l'engagement de personnel pour
576 répondre aux demandes.

577 **10.3 Encourager la médiation comme première mesure** 578 **dans la résolution de conflits**

579 La médiation doit absolument être encouragée dans tous les domaines (droit civil, administratif
580 et pénal). Un arrangement qui ressort d'une médiation a l'avantage d'être accepté par les parties,
581 puisqu'elles y ont contribué ensemble. La médiation est efficace, rapide et moins coûteuse que la
582 procédure judiciaire et offre l'avantage de décharger les tribunaux.

583 **10.4 Limiter les externalisations de services**

584 Depuis quelques années, l'externalisation de services de l'État est de plus en plus forte, avec le
585 fantasme d'en améliorer l'efficacité. Toutes les expériences ont montré qu'il fallait être prudent et
586 donner aux nouvelles structures les moyens financiers pour s'adapter à leur "indépendance". Il
587 est également important d'évaluer le mode de gouvernance de ces entités, et redonner au
588 politique le pouvoir d'influencer la conduite stratégique.

589 **10.5 Améliorer la lisibilité des comptes en adaptant le**
590 **dispositif de maîtrise des finances**

591 Le dispositif de maîtrise des finances tel qu'il a été révisé en 2019 n'est pas transparent. Il oblige
592 l'État a présenté un compte de résultat bénéficiaire pour amortir un découvert et le transformer
593 en dette nette. Il donne à la population l'illusion que l'État est sain alors que son endettement se
594 creuse. Toutefois, les Verts soulignent que ce système favorise mieux les investissements et le
595 maintien de la valeur des patrimoines financiers et administratifs.

596 **10.6 Respecter l'équilibre des régions**

597 Les Verts ont été à la base de la création de la commission consultative sur la cohésion cantonale
598 après le dépôt d'une proposition d'États généraux sur le sujet. Ils sont attachés à une prise en
599 compte de l'intérêt de l'ensemble de la population neuchâteloise, dans le respect de la diversité et
600 de la complémentarité des régions.

601 Cependant, force est de constater que la population la plus pauvre et la plus vulnérable se trouve
602 insidieusement encouragée à s'établir dans les montagnes sous prétexte que les loyers y sont
603 meilleur marché, créant ainsi une différence socio-économique délétère entre les communes et
604 les régions de notre canton. C'est pourquoi, les Verts exigent de l'État la mise en place rapide des
605 États généraux de la cohésion sociale, ouverts à toute la population.

606 **10.7 Solidarité entre les communes**

607 En plus des frontalières et frontaliers, il y a actuellement dans le canton de Neuchâtel plusieurs
608 milliers de pendulaires. Ceux-ci paient la totalité de leurs impôts dans la commune où ils sont
609 domiciliés. Les communes du lieu de travail n'en retirent aucun bénéfice, ce qui provoque
610 d'importantes disparités régionales. Dans le cadre de la péréquation financière cantonale, les
611 Verts rappelleront au Conseil d'État de tenir compte de cet élément, invitant au respect de l'article
612 5 de la Constitution cantonale qui souligne que l'État doit veiller à l'équilibre entre les régions.

613

614 **11 SANTÉ**

615 **Pour un système de santé accessible et basé sur la prévention.**

616 **11.1 Renforcer la prévention et la promotion de la santé**

617 La prévention reste le parent pauvre du système de santé. Il faut en renforcer les moyens pour
618 assurer la mise en œuvre de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-
619 2026. A propos de cette stratégie, les Verts demandent également la prise en compte de la
620 problématique liée aux perturbateurs endocriniens et aux micropolluants ainsi que la
621 problématique liée aux ondes électromagnétiques.

622 De plus, les Verts sollicitent la vigilance du Canton concernant les recommandations
623 nutritionnelles actuellement en pleine évolution.

624 Finalement, la crise de la Covid-19 a mis en évidence la fragilité des malades chroniques. En effet,
625 les maladies chroniques cardio-vasculaires, respiratoires, le diabète et l'obésité constituent des
626 facteurs de risque importants de complication, parfois mortelles, de la Covid-19. Renforcer la
627 prévention à l'égard de ces maladies permettra de rendre la population moins sensible à ce type
628 de pandémie.

629 **11.2 Renforcer la prévention secondaire et tertiaire des** 630 **maladies chroniques**

631 La maladie chronique se vit et se gère essentiellement sur les lieux de vie et de travail par les
632 personnes qui en sont atteintes. Souvent complexes, leur prise en charge nécessite un suivi
633 multidisciplinaire proactif bien coordonné et un accompagnement de qualité. Le système de santé
634 actuel ne favorise pas cette coordination, ce qui conduit bien souvent à des ruptures dans la
635 continuité des soins. Malgré tous les efforts des médecins de famille, ce manque de continuité est
636 souvent source de complications bien souvent évitables, de baisse de la qualité de vie et de coûts
637 supplémentaires.

638 Par conséquent, l'État doit développer une politique qui encourage et favorise une meilleure
639 coordination des soins autour et avec ces personnes atteintes de façon chronique dans leur santé,
640 tout en leur offrant un accompagnement de qualité.

641 **11.3 Assurer un système de santé fort**

642 La crise de la COVID-19 a mis en évidence la dépendance de notre système de santé en personnel
643 qualifié et de l'extérieur du Canton. Ainsi, moins de 70% du personnel soignant du réseau
644 hospitalier neuchâtelois (RHNE) réside dans le canton, ce qui a été sujet de grande inquiétude
645 durant le semi-confinement.

646 Aussi afin de renforcer notre système de santé, il est donc nécessaire de garantir du personnel en
647 suffisance par la promotion des professions de la santé et l'augmentation des places de formation
648 notamment en soins infirmiers. L'amélioration des conditions cadres de travail du personnel
649 soignant et du personnel auxiliaire est également nécessaire afin de garantir l'attractivité de nos
650 institutions. Les Verts désirent également investir et soutenir davantage les projets pilotes en
651 matière de prise en charge de premier recours et de soins intégrés.

652 **11.4 Favoriser le maintien à domicile des personnes**
653 **âgées**

654 L'État doit mettre les ressources financières nécessaires au développement du maintien à
655 domicile. Par ailleurs, la fermeture des lits en institution (EMS) ne doit se faire qu'après la
656 réalisation de modifications structurelles et organisationnelles permettant le maintien des
657 personnes âgées à domicile. Les Verts sollicitent une garantie des conditions de travail du
658 personnel d'accompagnement à domicile des personnes dépendantes. Ils demandent également
659 que l'État priorise et formalise le soutien et la reconnaissance des proches aidants.

660 **11.5 Poursuivre la réorganisation des soins hospitaliers**

661 Les Verts attendent la réalisation effective de deux hôpitaux de soins aigus complémentaires,
662 selon la LRHNe, et d'un centre de référence pour la réadaptation et les soins palliatifs.

663 **11.6 Mieux intégrer les médecines complémentaires**

664 Les médecines complémentaires doivent pouvoir être mieux reconnues et intégrées au système
665 de soins, afin de respecter les demandes très diverses de la population en matière de promotion
666 de la santé.

667 **11.7 Encourager une vision planifiée et cohérente des**
668 **soins ambulatoires**

669 Les Verts demandent au Canton de s'intéresser à la pertinence des recommandations concernant
670 les soins ambulatoires, au vu des coûts qui s'avèrent moins favorables qu'initialement supposé.

671 **11.8 Développer la solidarité**

672 Permettre aux femmes et aux hommes, aux différentes classes sociales, aux malades et bien
673 portants, de rester solidaires, par exemple à veiller à la mixité sociale et générationnelle lors de la
674 création d'appartements protégés.

675 **11.9 Pollution atmosphérique**

676 S'il a été possible de prendre des décisions politiques très contraignantes envers la population
677 dans le but d'éviter une crise sanitaire sans précédent, il doit être possible d'en faire de même
678 pour éviter les 2'200 décès annuels prématurés en Suisse dus à la pollution atmosphérique, dont
679 les coûts sont estimés à 6,5 milliards de francs par année ! Les particules fines PM2.5 sont
680 particulièrement nocives et causent de nombreux décès. Plus ces particules sont petites et plus
681 elles pénètrent très profondément dans le système respiratoire et constituent un risque de
682 mortalité accrue, d'infections respiratoires, de cancer du poumon ainsi que de maladies
683 cardiovasculaires. C'est pourquoi ces particules doivent être mesurées de façon systématique et
684 maintenues en-dessous du seuil limite de l'OMS et de l'OPAIR, comme pour les PM10.

685

686 **12 COLLABORATIONS**

687 **12.1 Groupe Agriculture, Nature et Environnement**

688 François Perret, Pierrine Perret, Romain Roustant, André Frutschi, Françoise Maire, Martial De
689 Montmollin.

690 **12.2 Groupe Culture et Formation**

691 Cyril Tissot, Steven Woodford, Romain Roustant, Verena Attinger, Claude Grimm et Daniel Sigg.

692 **12.3 Groupe Economie, Social et Gouvernance**

693 Christine Ammann Tschopp, Eloi Jeannerat, Rémy Cosandey.

694 **12.4 Groupe Energie**

695 Stefano Giamboni, Rafael Muñoz, Evelyne Rouvinez, Doris Angst, Blaise Horisberger, Flavio
696 Principi, Jean-Luc Nagel, Diego Fischer, Johan Schneider, Elisabeth Pastor.

697 **12.5 Groupe Mobilité et Aménagement du Territoire**

698 Rafael Muñoz, Rachel Oesch, Fabian Schwab, Olivier Neuhaus, Romain Roustant, Blaise
699 Horisberger.

700 **12.6 Groupe Santé**

701 Rafael Muñoz, Romain Roustant, André-Philippe Mean, Brigitte Neuhaus, Jean-Emmanuel Lalive,
702 Jean-Marc Pessina, Christelle Konrad.

703 **12.7 Groupe informatique et liberté**

704 Rafael Muñoz.

705 **12.8 Pour nouer la gerbe**

706 Roxane Kurowiak.